

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-85
Séance du 25 juin 2025

Objet : Acquisition de la Rue de Rouergue et de la Rue des Magnolias, cadastrées BW 594, 596, 597, 603, 604 et 606 – Classement de ces voies dans le domaine public communal

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à C. **MUCCIO**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Acquisition de la Rue de Rouergue et de la Rue des Magnolias, cadastrées BW 594, 596, 597, 603, 604 et 606 – Classement de ces voies dans le domaine public communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-3 ;

Vu la demande faite par la Société Civile Immobilière LAGARAUD, représentée par Monsieur MORAND Eric, de classer cette voie dans le domaine public communal en date du 15 avril 2025 ;

Considérant que la Rue de Rouergue et la Rue des Magnolias constituent une voie privée ouverte à la circulation publique située dans un ensemble d'habitations reliant deux voies communales ;

Considérant que les réseaux AEP, EU et EP resteront privés et qu'ils ne pourront être transférés dans le domaine public qu'une fois leur rétrocession actée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien gestionnaire des réseaux humides ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 11 juin 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession l'euro symbolique, avec dispense de paiement, des parcelles cadastrées BW 594, 596, 597, 603, 604 et 606, d'une superficie de 5.116 m² et de 538 ml, constituant l'assiette foncière de la Rue de Rouergue et de la Rue des Magnolias, consentie à la Commune par la Société Civile Immobilière LAGARAUD, représentée par Monsieur MORAND Eric,
- de classer ces parcelles dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPEL

